



# ATTESTATION

Vous avez demandé à la personne nommée ci-dessous de nous contacter en vue d'obtenir de notre part :

- une attestation d'inscription à l'un des cours que nous proposons ;
- une attestation de fréquentation des cours ;
- une attestation comme preuve de son passage chez nous.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

➔ Il y a un **manque général de places en alphabétisation** à Bruxelles, et plus particulièrement de cours intensifs de plus de 20 heures par semaine : **seulement 12% de l'offre à Bruxelles répond à cette exigence de cours intensifs.**

➔ Il y a pénurie d'emplois accessibles aux personnes les moins qualifiées : **les personnes analphabètes sont dès lors, de fait, de plus en plus fragilisées par les politiques d'activation.**

Par ailleurs et malgré votre volonté d'aider les demandeur(se)s d'emplois, ces demandes d'attestations relèvent de **politiques d'activation** qui ne visent le plus souvent qu'à contrôler ou sanctionner ceux(celles) qui sont jugé(e)s non méritant(e)s.

**Nous supposons qu'en tant que travailleur(se) d'un service public (ONEM, Actiris, CPAS), vous êtes particulièrement exposé(e) à ces politiques d'activation et que, par maints aspects, vous en voyez, vous aussi, le caractère absurde !**

**Nous vous invitons à marquer votre solidarité et à refuser de reporter ces pressions sur les demandeur(se)s d'emploi et les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, plus particulièrement, sur les plus fragiles d'entre eux(elles) à savoir, les personnes analphabètes ou ne maîtrisant pas la langue française.**

C'est dans ce contexte que nous délivrons l'attestation ci-dessous, à la demande de la personne concernée.

Par la présente, nous attestons que M / Mme : .....

S'est présenté(e) ce jour en nos bureaux et a pu :

- s'inscrire dans l'une de nos formations en date du : .....
- s'inscrire sur une liste d'attente.
- bénéficier d'une réorientation.

Pour Vie Féminine,

signature, date, cachet

## Apprendre le français sans contrainte: un droit menacé

Depuis le Plan d'Accompagnement et de Suivi actif des chômeurs -euses (PAC), les demandeurs -euses d'emploi sont accompagné -es et contrôlé -es de manière plus soutenue, ce qui n'est pas sans répercussion sur notre secteur. En 2010, les apprenant -es concerné -es par ces mesures d'activation représentaient 33% du public des associations bruxelloises d'alphabétisation. Nous remarquons aujourd'hui que différentes décisions politiques, liées à un contexte d'austérité et de suspicion envers les personnes d'origine étrangère, pèsent sur les parcours de femmes en apprentissage.

Pointons particulièrement les pratiques de plus en plus courantes dans les CPAS, qui demandent aux personnes qu'ils suivent et qui sont inscrites dans des ateliers d'apprentissage du français de fournir des attestations de présence. Nous ne sommes pas à l'aise par rapport à cette démarche, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement elle vise à conditionner un droit, celui du Revenu d'Intégration, à l'apprentissage de la langue. Or, il y a un manque criant de places en alphabétisation et plus particulièrement de cours intensifs de plus de 20 heures semaine : seulement 12% de l'offre à Bruxelles répond à cette exigence de cours intensifs. Deuxièmement ces demandes incessantes d'attestations nous forcent à gérer des situations très difficiles humainement puisque, si ces attestations ne sont pas fournies, la personne risque d'être exclue du chômage ou sanctionnée d'une manière ou d'une autre par le CPAS selon le cas. Troisièmement ces demandes d'attestations sont une surcharge de travail administratif qui empiète sur notre travail d'éducation permanente qui est notre mission principale.

D'une manière générale, nous constatons que la politique d'activation marque un tournant vers la responsabilisation individuelle et nous estimons que l'on ne peut continuer à responsabiliser, activer et contrôler les demandeurs -euses d'emploi dans un contexte bruxellois caractérisé par une pénurie d'emploi qui touche surtout les personnes les moins qualifiées. Cette responsabilité nous semble d'autant plus difficile à porter que l'analyse des chiffres émanant des rapports de l'Onem indique que notre public est l'une des premières victimes de ce plan d'activation.

Nous dénonçons également la pénurie de places en milieu d'accueil de la Petite Enfance. Aujourd'hui, 17% des enfants de 0 à 3 ans ont une place d'accueil subventionnée à Bruxelles. Quand on sait que 80 % des familles monoparentales ont à leur tête des femmes, on comprend leurs difficultés accrues de pouvoir faire face aux pressions du PAC. En effet, ne pouvant pas placer leurs enfants en milieu d'accueil elles sont dans l'impossibilité de suivre des ateliers d'alphabétisation ou du français. Ces derniers ne sont, en effet, pas ouverts aux enfants car un bon apprentissage se fait dans de bonnes conditions de concentration qui impliquent de ne pas avoir d'enfants avec soi. Il est donc urgent de changer cette situation qui représente un véritable parcours de combattante pour les femmes.

Depuis plus de 60 ans, notre objectif, au sein de Vie Féminine est de donner aux participantes les outils pour développer l'autonomie des femmes dans les différentes sphères de la vie et ainsi leur permettre de s'épanouir en tant que personnes mais aussi en tant que citoyennes. Nous l'affirmons : s'alphabétiser est un « droit fondamental de la personne humaine » essentiel à l'émancipation individuelle et collective.

Se justifier partout et tout le temps devient le quotidien des personnes en apprentissage. Ces suspicions incessantes mettent à mal leur confiance en elles. Or, lorsque les femmes que nous rencontrons s'expriment sur ce qu'apprendre le français leur permet, elles mettent spontanément en avant ce cheminement vers plus d'autonomie et une meilleure compréhension de notre société.

Apprendre la langue du pays d'accueil est un projet qui, au-delà de l'apprentissage d'une langue, permet d'acquérir les outils nécessaires pour accéder à l'autonomie et à la citoyenneté. C'est aussi un droit désormais soumis à des contraintes de plus en plus nombreuses.

Il est indispensable que cet apprentissage reste un espace à l'abri des pressions et ne devienne pas un nouveau lieu de contrôle et de perte de droits. C'est pourquoi, dans ce contexte et en collaboration avec le collectif Stop AttestationS, Vie Féminine Bruxelles appelle à la suppression des demandes d'attestations de fréquentation fréquentations et rappelle qu'il n'est pas dans ses missions de participer au contrôle des personnes qu'elle accueille.